

AUDIENCE SNES-FSU / RECTORAT du 28 septembre 2012 sur la réforme STI

Etaient présents :

- Pour le rectorat : Mme le Recteur, Mme Campion ; M. Guillon, secrétaire général ; Mme Chazal, DRH ; Mme Rage, DRH adjointe ; Mme Gaudeau, IPR de STI-2D
- Pour le SNES, Fabien Claveau et Patrick Lebrun

En préambule nous avons rappelé notre opposition à cette réforme, tant du point de vue des spécialités et des contenus que de la précipitation avec laquelle cette « réforme » a été menée. Nous avons aussi signalé le manque de formation, les journées proposées étant plutôt à considérer comme des journées d'information. Cela a comme conséquences de plonger les enseignants dans de grandes difficultés professionnelles et de les déstabiliser profondément. Le rectorat semble conscient de ces problèmes pour les personnels mais considère que cela se résoudra avec le temps !

Nous avons ensuite abordé des questions concrètes pour lesquelles nous n'avons malheureusement pas eu toutes les réponses souhaitées :

- **Choix des nouvelles spécialités et date limite** : Le ministère a repoussé la date limite de remontée par l'administration au 26 octobre, au lieu de 15 octobre. Il vous reste encore du temps pour « faire un choix ». Suite à notre demande, le rectorat (IPR, DRH) s'engage à recevoir les enseignants, pour les « accompagner » dans leur « choix ». Le rectorat s'est engagé « à ne pas contraindre les enseignants à enseigner une discipline qu'ils n'ont pas choisie ». Nous n'avons par contre pas eu de réponse concernant l'avenir des collègues qui n'ont pas choisi. **Nous appelons les personnels à demander un entretien avec le rectorat pour « faire leur choix ».**

Suite à la réponse de Mme Gaudeau, nous avons fait part de notre surprise concernant le tableau de correspondances entre les disciplines STI et STI2D, car il n'est pas national mais académique ! Il ya donc une gestion académique de ces correspondances.

- Les collègues des nouvelles spécialités STI2D, **ne seront pas obligés d'enseigner 18h en technologie collège**. Cela se fera sur la base du volontariat. De même, les collègues en poste fixe en STI2D ne feront **pas de complément de service en technologie collège**. Avertissez-nous de toute tentative de pression.

- **La priorité est le maintien des enseignants STI2D sur le support qu'ils occupent actuellement**. L'étiquetage des supports devra correspondre à la spécialité choisie par l'enseignant qui se trouve sur le support. Il est donc très important que les personnels surveillent l'étiquetage des postes par les chefs d'établissement. Si tel n'était malgré tout pas le cas(...), le rectorat s'est engagé à maintenir l'enseignant sur le poste si celui-ci acceptait un complément de formation correspondant à la nouvelle spécialité.

- **BTS** : le rectorat a affirmé qu'il n'y aurait pas de bouleversement, ni de changement, pour les services partagés ou complets, malgré le changement de discipline. Les enseignants sur un service complet ou partagé conserveront ce service en STS. Il n'y aura pas de création de postes spécifiques académique ou national en STS. Nous n'avons eu par contre aucune réponse concernant l'éventuel ré-étiquetage des postes en STS.

C'est une réponse insatisfaisante aux interpellations du SNES sur la situation des collègues de STI; si elle offre un délai supplémentaire et des précautions sur l'organisation des services notamment elle reste loin de nos demandes de respect de la professionnalité des collègues et d'une révision de la réforme. C'est pourquoi le SNES continue à intervenir sur ce dossier, a tenu une conférence de presse sur le sujet et s'est adressé au Président de la République et à Arnaud Montebourg.

Contactez-nous pour toute information complémentaire ou demande de conseils !